



PLAN LOCAL D'URBANISME



Saint Brice Courcelles

Vu pour être annexé à la
délibération du
5 JUIN 2008

Approuvant le Plan Local
d'Urbanisme

Cachet et Signature du Maire


Le Maire,
Alain LESCOUET



Projet d'Aménagement et de
Développement Durable

(document n°B)

AUR

➤ B. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

SOMMAIRE

- Préambulep. 2

- Quatre grandes ambitions pour Saint Brice Courcelles.....p. 3

- Trois orientations d'urbanisme et d'aménagementp. 4

La portée du PADD

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) met la collectivité en situation de repenser, à travers le PADD, l'organisation urbaine et l'évolution de son territoire ainsi que les paysages bâtis et naturels qui les constituent.

Le PADD fixe les orientations du projet de développement à moyen terme, tout en traçant les perspectives pour le long terme. Il faut réfléchir aux contours de la commune de Saint Brice Courcelles mais également à son positionnement au sein de Reims Métropole, dans un horizon 2020.

La portée fondatrice du PADD est indéniable, c'est pourquoi la commune a souhaité organiser une concertation avec la population et une large association avec les acteurs du territoire (les organismes socio-économiques, les chambres consulaires, les organismes logeurs ... en somme les personnes publiques associées).

Ce document s'appuie sur les éléments fondamentaux du diagnostic, répond à l'ensemble des enjeux et besoins identifiés et rassemble les grandes orientations relatives à l'organisation et l'aménagement de la commune, constituant ainsi un véritable **PROJET DE VIE - UN PROJET DE VILLE** pour l'avenir de la commune au sein d'une métropole.

Les articles du Code de l'Urbanisme relatifs au PADD

Article L121-1 : « Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

1. L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;
2. La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;
3. Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. »

Article L123-1 : « Les plans locaux d'urbanisme ...comportent un projet d'aménagement et de développement durable qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune »

Article R123-3 : « Le projet d'aménagement et de développement durable définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune »

➤ QUATRE GRANDES AMBITIONS POUR SAINT BRICE COURCELLES

VIVRE ET AGIR POUR SAINT BRICE COURCELLES : DES CHOIX COMMUNAUX DE SOLIDARITE

Il s'agit, pour la commune de Saint Brice Courcelles, de profiter de cette étape pour assurer 4 objectifs :

Valoriser les spécificités de la commune identifiées à l'issue du diagnostic et de la concertation par la hiérarchisation des enjeux :

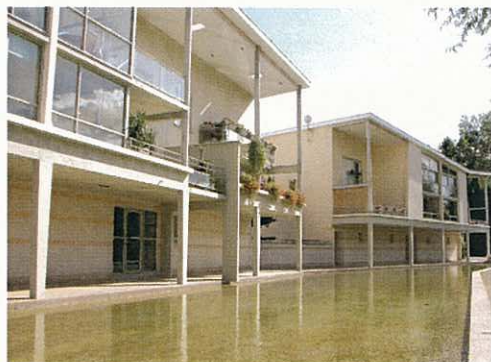
- identité villageoise et attrait résidentiel du sud de la commune,
- présence de la Vesle, du canal et de vastes d'ensembles boisés et cultivés au nord-ouest,
- image d'une économie dynamique liée à la diversité des activités...

Apporter les réponses aux problèmes soulevés dans le diagnostic et lors de la concertation :

- trafic de transit en centre village,
- coupures urbaines nord/sud et est/ouest et isolement des grandes emprises vertes au nord-ouest,
- hétérogénéité des entrées de ville notamment le long des zones d'activités anciennes

Définir les grandes lignes d'un projet développement pour les 20 ans à venir dont certaines sont constitutives du projet d'agglomération.

Veiller à la cohérence des actions à mettre en œuvre et constituer un cadre de référence.



➤ TROIS ORIENTATIONS D'URBANISME POUR OPTIMISER LA QUALITE DE VIE DES BRICOCORCELLIENS

APAISER LE FONCTIONNEMENT URBAIN DU VILLAGE

Maîtriser les mutations des modes de déplacements

Développer les cheminements doux entre les secteurs d'habitat et en direction des équipements et services de proximité

Intégrer les cheminements aux nouveaux espaces à urbaniser (cœur d'îlot)

Principes illustratifs d'aménagement	Principes illustratifs de circulation
	<p>Hypothèse 1 Tracé efficace Trafic traversant Liaisons douces</p>
	<p>Hypothèse 2 Tracé liaisonnant Trafic riverain Liaisons douces vers le Château</p>
	<p>Hypothèse 3 Tracé contraignant Trafic apaisé mais reporté en périphérie Liaisons douces Vaillant</p>
	<p>Hypothèse 4 Tracé très urbain Trafic traversant transit et riverains</p>

Repenser les conditions de stationnement

- limiter l'emprise des stationnements résidents en surface par l'intégration des parkings aux nouvelles constructions
- compenser le déficit de stationnement résidents sur certaines zones d'habitat
- renforcer le caractère de centralité autour des équipements existants
- assurer l'usage économe des espaces disponibles à proximité des équipements et des transports

Améliorer l'organisation des espaces publics

Mise en valeur des repères paysagers et du patrimoine dans la composition urbaine:

- préserver les vues vers la Mairie et son belvédère et les vues vers les bords de Vesle
- réaménager les espaces publics
- maintenir les ensembles homogènes en tissu ancien (rue de Houdan, rue Jean Jaurès)

➤ TROIS ORIENTATIONS D'URBANISME POUR OPTIMISER LA QUALITE DE VIE DES BRICOCORCELLIENS

APAISER LE FONCTIONNEMENT URBAIN DU VILLAGE

Développer les cheminements doux entre les secteurs d'habitat et en direction des équipements et services de proximité:

- intégrer les cheminements aux nouveaux espaces à urbaniser (cœur d'îlot)
- aménager les entrées de ville et itinéraires de transit dans un objectif de réduction de la vitesse et de partage de la voirie au profit des modes alternatifs.



Renforcer le maillage interquartier

Renforcer le maillage piétonnier de proximité :

- prolonger les aménagements sécurisant les piétons en centre ville en complétant le dispositif de partage de la voirie sur la rue Libération, sur la rue Jean Baptiste Vaillant, sur la rue de Luzarches
- renforcer les liens piétonniers entre les pôles d'habitat et le centre "village"
- assurer les cheminements continus entre les berges de la Vesle et le parc du Mont Hermé (via le centre "village")

Réduire les coupures urbaines :

- créer des liaisons en direction des communes limitrophes sur l'emprise de la Coulée verte : vers Champigny au Nord du terrain de sport, en limite de voie ferrée et vers Tinquieux dans le prolongement de la Place de l'Eglise
- reconstituer, à terme, des liaisons "douces" Nord-Sud en direction du bourg de Courcelles et des grands espaces verts par la poursuite des aménagement piétons du centre ville vers le nord par un nouveau franchissement de la voie ferrée et en assurant l'accompagnement des modes doux entre la passerelle du Mont Hermé et les grands espaces verts
- créer et affirmer les liaisons transversales Est-Ouest mettant en réseau : les berges du Canal Canal, le Parc du Château de la Malle et les Berges de la Vesle: via le Bourg de Courcelles, via la zone des Coïdes et via le "mail du Temple".
- développer des formes d'habitat structurantes et assurant la transition avec le bâti existant
- renforcer le caractère de centralité par l'aménagement de places sur les espaces à urbaniser (cœur d'îlot)
- favoriser le renouvellement des tissus bâtis et non bâtis dégradés, constituer des fronts de rues continus



CONSTRUIRE UN CADRE ENVIRONNEMENTAL VALORISE

Affirmer la présence de l'élément naturel dans le paysager urbain

Préserver les espaces limitrophes

→ des berges de la Vesle pour des aménagements de loisirs compatibles avec l'écosystème du cours d'eau et les zones inondables

→ des lisières urbaines en contact avec les espaces ruraux en gérant les transition entre espace urbain et naturel

→ vers l'espace rural et en particulier vers le Massif de Saint Thierry

Assurer le liaisonnement entre les différents espaces verts, limiter les effets de coupure entre Canal et Vesle

Valoriser et reconquérir un vaste espace naturel délaissé

Transformer le Château de la Malle en parc ou équipement emblématique d'agglomération

Mettre en lien les espaces verts d'agglomération pour constituer un réseau de promenade : la Coulée verte en lien avec l'aménagement du Château de la Malle en continuité de l'élaboration d'une trame verte d'agglomération

Compléter l'armature végétale dans l'espace public par un effort de paysagement des espaces publics et notamment sur les plantations d'alignement

Protéger les espaces naturels et les ambiances végétales de la commune

Préserver les grandes emprises cultivées et boisées constituant une réserve d'espaces verts pour l'agglomération:

→ classement en espace boisé de la peupleraie incluse dans la ZNIEFF

Préserver les territoires agricoles et maraîchers

→ maintien et organisation des jardins familiaux

→ limiter le développement de l'habitat dans les secteurs à risque et les zones isolées des équipements et services de proximité (au Nord de la voie ferrée)



➤ TROIS ORIENTATIONS D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT

POURSUIVRE NOTRE DYNAMIQUE ECONOMIQUE EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Il est nécessaire de créer les conditions permettant de conforter et dynamiser les activités économiques. Vecteurs de richesse et de rayonnement, la commune doit tirer profit du contexte géographique privilégié de certains secteurs eu égard au carrefour de grands flux de circulation et de transit.

Promouvoir la présence de commerces et de services de proximité

Encourager les implantations commerciales et de services dans le tissu urbain dans un objectif de dynamisation de centre ville

Aménager les espaces publics en prévision de l'utilisation de voirie par une politique de stationnement compatibles avec le dimensionnement des activités génératrices de trafics

Optimiser l'environnement des entreprises

Améliorer la qualité paysagère et architecturale des parcs d'activités économiques en matière d'aspect extérieur des bâtiments d'activités et le traitement des limites notamment aux entrées de ville et sur le front de Canal, par l'organisation du stationnement afin de préserver les façades (stationnement à l'arrière où en latéral du bâti)

Valoriser les espaces d'accompagnement des parcs d'activités par un effort porté sur la réalisation des espaces verts et des plantations en limite des espaces publics et privés et par l'intégration de liaisons urbaines entre pôles d'habitat et entre espaces de loisirs, dans l'aménagement et la développement des zones d'activités (zone de Coïdes et du Parc d'activités de la Malle entre Canal et parcs de la Malle et de Courcelles et entre Bourg de Courcelles et de Saint Brice)

Prévenir les risques industriels en favorisant la concentration des implantations sur les zones « d'un seul tenant » ne constituant pas une coupure urbaine ou fonctionnelle

Favoriser l'émergence d'activités diversifiées tout en s'appuyant sur les richesses économiques existantes sur la commune

Encourager l'implantation de services nécessaires aux salariés (restaurants, équipements de proximité) et aux entreprises (sous-traitance) et de services communs de promotion, de communication ...

Développer les capacités d'accueil de nouvelles entreprises dans le cadre de la zone du Parc d'activités de la Malle

Améliorer l'accessibilité et le fonctionnement de desserte interne des zones d'activités en encourageant à l'élaboration de plans de déplacements d'entreprises (PDE)

Soutenir la dynamique économique, créatrice d'emplois et de notoriété

Favoriser l'accessibilité du site du Parc d'activités de la Malle par une liaison directe avec les Tondeurs

Constituer, avec Arcelor, une vitrine économique régionale, nationale voire internationale ayant des retombées économiques qui nous permettront de continuer à investir dans l'accompagnement des services à la population

